



OFFRE D'EMPLOI

Située en bordure du fleuve Saint-Laurent, sur la Rive-Sud, la ville de Candiac se distingue par son milieu de vie exceptionnel et son aménagement urbain structuré. Candiac offre une gamme diversifiée de services à ses 22 000 citoyens. Pour maintenir son haut standard, nous sommes à la recherche de personnes hautement compétentes, dynamiques et reconnues dans leur domaine.

INSPECTEUR MUNICIPAL (ÉTUDIANT)

POSTE ÉTUDIANT, TEMPS PLEIN (ÉTÉ 2022)

Division Urbanisme – Services aux citoyens et aux entreprises, Service du développement durable du territoire

CAN-22-ÉTU-3017-15

DESCRIPTION SOMMAIRE

Sous la responsabilité du chef de division, Urbanisme - Services aux citoyens et aux entreprises, l'étudiant vient en soutien auprès de l'inspecteur qui est responsable de l'application de la réglementation en matière d'urbanisme. Il supporte l'inspecteur et collabore avec lui dans le traitement de certains types de permis. Aussi, il collabore avec l'inspecteur en lui offrant un soutien dans la réalisation de certaines tâches reliées à des mandats, notamment dans le traitement des requêtes, lors des patrouilles du territoire et en matière de service à la clientèle.

DESCRIPTION DES TÂCHES

1. Participe à la préparation des dossiers d'analyse pour les demandes de permis afin que l'inspecteur puisse émettre les permis et certificats d'autorisation rapidement;
2. Offre un support à l'inspecteur en communiquant auprès des citoyens l'information relative à certains paramètres de la réglementation en matière d'urbanisme;
3. Étudie certains types de plaintes formulées par les citoyens;
4. Supporte l'inspecteur lors d'inspections à l'égard de diverses situations relatives à la réglementation municipale (par exemple : hautes herbes, luminosité excessive, eaux stagnantes, etc.);
5. Relève des infractions lors de patrouilles quotidiennes et en fait rapport à l'inspecteur;
6. Supporte l'inspecteur lors de recherches archivistiques de permis de construction, de plans ou autres;
7. Collabore dans la classification de divers plans et dossiers selon les normes établies et le support de l'inspecteur;
8. Accompagne et offre un soutien aux citoyens lors de demandes de permis en ligne et de recherche d'information sur les outils électroniques municipaux (page web de la ville);
9. Effectue toute autre tâche reliée à sa fonction et/ou requise par son supérieur immédiat.

EXIGENCES DU POSTE

- Être étudiant à temps plein au diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie de l'architecture ou techniques d'aménagement et d'urbanisme, ou l'équivalent reconnu par le ministère de l'Éducation;
- Connaissances informatiques intermédiaires : suite Microsoft Office; logiciel AccèsCité Territoire, JMap;
- Connaissance du logiciel AutoCad, un atout;
- Connaissances linguistiques : intermédiaires en français (parlé, écrit) et intermédiaires en anglais (parlé);
- Connaissance du Code national du bâtiment, un atout;
- Condition physique nécessaire pour l'exécution de la fonction occupée;
- Permis de conduire valide, classe 5;
- Compétences recherchées : analyse, synthèse et jugement; connaissance du domaine d'expertise; gestion du temps et des priorités; intelligence émotionnelle; santé et sécurité au travail; sens de la méthode et de la rigueur; service client.

Le salaire horaire à l'entrée en poste s'élève à 19,59 \$ et l'horaire de travail est de 35 heures par semaine.

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent soumettre leur curriculum vitae et leur preuve de fréquentation scolaire à temps plein au plus tard le **6 mars 2022**, en remplissant le formulaire en ligne disponible à l'adresse <https://candiac.ca/la-ville/information/carriere/postulez>.

La Ville de Candiac accorde une grande importance à la diversité en milieu de travail et souscrit au principe d'égalité en emploi. À ce titre, elle encourage les candidatures issues des groupes visés par la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics, c'est-à-dire les femmes, les personnes autochtones, les personnes handicapées ainsi que les personnes faisant partie des minorités visibles et des minorités ethniques. Afin de faciliter la lecture de ce document, l'emploi de la forme masculine a été retenu.

Il est à noter que seuls les candidats retenus seront contactés.